



Opération prélevé en double

Par **philou du 13**, le **27/01/2014 à 20:49**

Bonjour à tous,

En date du 17 janvier j'ai effectué un achat sur internet et lorsque j'ai regardé mes comptes j'ai remarqué que l'opération a été prélevé en double. Je l'ai signalé à ma banque, et celle-ci me demande d'ouvrir un litige, un litige? pourquoi? ce n'est pas une opération frauduleuse. Quand j'ai appelé le service juridique de ma banque ces derniers me disent qui prennent les opérations frauduleuses et autres moyens de paiement, vol, etc..... ce qui n'est pas mon cas. Là je commence à perdre patience et à m'énerver sérieusement, car tout le monde se renvoie la balle et se désresponsabilise et ça me fou en rogne. Donc concrètement qui a raison ou tort et contre qui dois-je me retourner et qui doit me rembourser cette opération prélevé en double. Merci de m'aider. Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/01/2014 à 08:36**

Bonjour,

En avez-vous averti le vendeur ? Celui-ci refuse-t-il de vous rembourser ?

Par **philou du 13**, le **28/01/2014 à 18:53**

bonsoir,

Le vendeur pourquoi? c'est la banque qui a prélevé double et sur mon compte client du site j'ai juste une opération.....

Par **janus2fr**, le **29/01/2014 à 08:02**

Vous êtes certain de cela ? En général, lorsqu'il y a un double prélèvement pour un achat, ça vient du vendeur qui fait l'opération 2 fois.

D'où la réponse de votre banque. Si elle n'a fait que répondre à 2 demandes de prélèvement du vendeur, elle n'est pas en cause.

Par **philou du 13**, le **29/01/2014 à 12:08**

Bonjour,

justement le vendeur n'est pas incriminé et pour cause.

Car sur mon compte client il n'y a qu'un seul montant, qu'une seule commande, qu'une seule opération, car si j'avais passé commande deux fois à deux reprises pour deux articles sur le récapitulatif de la commande il y aurait eu deux opérations et non une seule, la en l'occurrence c'est pas le cas sur mon compte client il n'y a qu'un ordre de paiement prélèvement et non deux. Donc compte tenu de la situation actuelle quel est votre verdict?

Par **janus2fr**, le **29/01/2014 à 13:30**

Vous ne semblez pas comprendre. Je ne dis pas que vous avez passé commande deux fois, je dis que le vendeur peut avoir lancé deux demandes de prélèvements à votre banque. Et ça, vous, vous ne pouvez pas le voir car c'est une opération qui a lieu entre le vendeur et la banque. Ce n'est pas parce que votre compte client chez ce vendeur ne fait apparaître qu'une commande qu'il n'y a pas eu d'erreur au moment de la passation d'ordre de virement entre le vendeur et la banque.

Je n'affirme pas que c'est ce qui s'est passé, mais c'est le cas le plus courant dans les doubles prélèvements.

Par **philou du 13**, le **29/01/2014 à 13:44**

Non il y a qu'une seule commande de passé.....

Par **janus2fr**, le **29/01/2014 à 15:11**

Je renonce...

Relisez bien mon message, vous verrez que je ne dis pas qu'il y a eu plusieurs commandes...

Par **philou du 13**, le **29/01/2014 à 16:08**

lisez donc le mien merci!!! ce n'est pas la faute du commerçant.....